

**Compte rendu du Comité Syndical
du mercredi 30 mars à 18 heures
à la Maison Intercommunale de l'Environnement**

Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance : Dominique VIRET – Colette VUILLEMIN – Boniface AKPAH – Gérard MAHINC – Guillaume LEVEQUE – Pierre FOUILLAND - Gérard GOUJON – Gérard FAURAT – François PINGON – Denis MONOD – Roger SIMON

Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance : Josiane MOMBRUN - Jean-François PERRAUD (excusé) – André MONTET (excusé) - Jean-Jacques COURBON – Gérard GRANADOS (excusé, pouvoir à M. Dominique VIRET)

Membre suppléant AC + EP + ANC présent à la séance prenant part au vote : Bernard BISCH

Membre suppléants AC + EP + ANC présent à la séance ne prenant pas part au vote : Didier GARNIER

Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance : Rémi FOURMAUX –Françoise TRIBOLLET – Laurent JOSPIN – Charles GOUTARET (excusé) - Jean BUFFENOIR – Didier DUMONT-BURDIN - Thierry BADEL Roland MONTSERRET – Serge GRANJON - Joseph SOTGIU – Jean-Pierre MARCONNET – Jean-Pierre COMBLET

Membres titulaires AC + ANC présents à la séance : Catherine LAMENA – Yves PAPILLON – Christian GALLET

Membres suppléants AC + ANC absents à la séance : Aurélien BAS - Emmanuel BANDE

Membres titulaires ANC présents à la séance : Maurice OLAGNIER – Michel DUBOST

Membre titulaire ANC absent à la séance : Nicolas CHARTIER

Membres suppléants ANC absents à la séance : Jean-Jacques BADIOU - Pierre OLMEDO – Gilles BARBERET

Mme GUEGUEN, Receveur syndical (excusée) - M. PASSI (excusé) – M. ODO (excusé) – M. COLLOMB (excusé)

Techniciens : Mme BERNARD, Métropole de Lyon

Mmes FARGEAS, BADOIL, THOLLET - MM. DELEGUE, DOMENGET, LAURENT - SYSEG.

Ordre du jour de cette réunion :

- ✓ **Adoption du compte rendu du comité syndical du 14 mars 2016,**
- ✓ **Adoption des comptes administratifs 2015,**
- ✓ **Adoption des comptes de gestion 2015,**
- ✓ **Affectation des résultats 2015,**
- ✓ **Adoption des budgets primitifs 2016,**
- ✓ **Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour le projet de déconnexion des eaux pluviales de l'Allée des Genêts à Montagny,**
- ✓ **Questions diverses.**

Les documents présentés en séance ont été envoyés avec la convocation.

Le déroulement du comité et l'analyse financière des comptes du SYSEG (document transmis par Mme GUEGUEN, Trésorière du syndicat) sont distribués en séance et envoyés en pièces jointes aux élus absents.

M. FAURAT accueille les participants et ouvre la séance.

Mme Colette VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

I – Adoption du compte-rendu du comité syndical du 14 mars 2016 – diapo n° 2

M. FAURAT demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 14 mars 2016.

Aucune observation n'étant émise, il propose l'adoption de ce compte rendu.

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du comité du 14 mars 2016.

II – Résultats financiers : comptes administratifs 2015 – diapo n° 3

M. FAURAT donne la parole à M. LEVEQUE.

Ce dernier indique qu'il n'y a pas de changement par rapport à ce qui a été présenté lors du D.O.B. Les comptes administratifs 2015 et les comptes de gestion 2015 sont en concordance.

Mme FARGEAS ajoute, que Mme GUEGUEN s'excuse de ne pas être présente, mais que lors du prochain comité syndical, elle présentera l'analyse financière des comptes du SYSEG qu'elle a réalisé et qui a été distribué à la présente séance.

M. LEVEQUE présente les résultats :

Pour rappel, résultats de clôture 2014 :

Investissement	AC : 1 270 432,34 €	EP : - 649 140,60 €	ANC : 2 621,13 €
Exploitation	AC : 719 266,14 €	EP : 439 895,50 €	ANC : 9 010,98 €

Somme affectée pour l'investissement	AC exercice 2015 : 719 266,14 €
	EP exercice 2015 : 439 895,50 €
	ANC exercice 2015 : Pas d'affectation

Résultats exercice 2015 :

Investissement	AC : - 271 649,26 €	EP : - 111 262,22 €	ANC : 1 258,98 €
Exploitation	AC : 850 910,11 €	EP : 526 605,36 €	ANC : 4 107,45 €

Résultat de clôture 2015 :

Investissement	AC : 998 783,08 €	EP : - 760 402,82 €	ANC : 3 880,11 €
Exploitation	AC : 850 910,11 €	EP : 526 605,36 €	ANC : 13 118,43 €

AC : budget Assainissement Collectif – EP : budget Eaux Pluviales – ANC : budget Assainissement Non Collectif

B.P. 2016 – Budget Assainissement Non Collectif

Dépenses et recettes de fonctionnement pour l'ANC – (diapo 4)

M. LEVEQUE indique qu'il n'y a pas de changement par rapport à ce qui a été présenté lors du D.O.B. Il rappelle que les charges à caractère général sont en baisse.

Le budget 2016 de fonctionnement de l'ANC s'équilibre à 73 820,00 €.

Dépenses et recettes d'investissement pour l'ANC – (diapo 5)

M. LEVEQUE rappelle que l'on retrouve dans « opération pour le compte de tiers » le versement aux particuliers de la subvention de l'Agence de l'Eau et du Département pour les opérations de réhabilitations groupées. On retrouve donc le montant de 288 000,00 € en dépense et en recette. Un excédent d'investissement de 1 258,98 € a été dégagé en 2015.

Le budget 2016 d'investissement de l'ANC s'équilibre à 321 208,54 €.

B.P. 2016 – Budget Eaux Pluviales

Dépenses et recettes de fonctionnement pour les Eaux Pluviales – (diapo 6)

M. LEVEQUE indique, comme cela avait déjà été annoncé lors du D.O.B., qu'il y a quelques changements en investissement.

Le budget 2016 de fonctionnement des eaux pluviales s'équilibre à 529 029,78 €.

Dépenses et recettes d'investissement pour les Eaux Pluviales – (diapo 7)

M. LEVEQUE rappelle que le SYSEG contracte les emprunts, mais que ce sont les communes qui les remboursent par son intermédiaire.

Mme FARGEAS ajoute qu'une nouvelle version des tableaux n° 3 EP portant « participation des communes » et n°1 « programme d'investissement EP » a été transmis avec les documents de préparation du comité par rapport à ceux présentés lors du D.O.B. En effet, pour la commune de Brignais l'aménagement du réseau d'eaux pluviales chemin du Barray ne nécessite pas de crédit supplémentaire au BP2016 et les travaux sur St Jean Touslas ont été réévalués à 20 000 € TTC (présence de rochers et augmentation du nombre de boîtes de branchement).

Le budget 2016 d'investissement des eaux pluviales s'équilibre à 2 099 894,74 €.

Participations des communes au budget Eaux Pluviales – (diapo 8)

Le montant indiqué dans la colonne bleue (total participation 2016) sera demandé dès le vote du budget, la colonne inscrite en rouge, est un prévisionnel par rapport aux travaux à réaliser et sera demandé suivant l'avancement des projets.

B.P. 2016 – Budget Assainissement Collectif

Dépenses et recettes de fonctionnement pour l'AC – (diapo 9)

M. LEVEQUE indique qu'il n'y a pas de changement par rapport à ce qui a été présenté lors du D.O.B. Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement 2015 s'élève à 78,55 %. Parmi les recettes, on retrouve la prime pour épuration de l'Agence de l'Eau, la participation de la Métropole de Lyon et la surtaxe assainissement.

Le budget 2016 de fonctionnement de l'AC s'équilibre à 2 348 739,39 €

Dépenses et recettes d'investissement pour l'AC – (diapo 10)

M. LEVEQUE indique que les subventions proviennent de l'Agence de l'Eau et du Département du Rhône.

Le budget 2016 d'investissement de l'AC s'équilibre à 3 844 977,58 €.

L'assemblée n'ayant plus de questions, M. FAURAT passe à la mise au vote.

Il sort de la salle et la doyenne de l'assemblée, Mme VUILLEMIN propose l'adoption des comptes administratifs 2015 tels que présentés.

Adoption des Comptes Administratifs 2015 A.C., E.P. et A.N.C. tels que présentés à l'unanimité.

Délibération n° 07-2016

M. FAURAT revient et remercie l'assemblée pour sa confiance.

M. FAURAT propose aux délégués d'adopter les comptes de gestion 2015 tels que présentés. Il rappelle que Mme GUEGUEN est d'accord avec les chiffres présentés.

Adoption des comptes de gestion 2015 A.C., E.P. et A.N.C. tels que présentés à l'unanimité.

Délibération n° 08-2016

M. FAURAT propose au vote de l'assemblée, l'affectation du résultat 2015 du budget A.N.C. comme suit : les restes à réaliser en investissement 2015 sont en déficit soit 1 940,00 €. L'excédent de fonctionnement de 13 118,43 € est affecté en totalité en recette d'investissement.

Adoption de l'affectation du résultat du budget A.N.C. tel que présenté à l'unanimité.

Délibération n° 09-2016

M. FAURAT propose au vote de l'assemblée, l'affectation du résultat 2015 du budget E.P. comme suit : les restes à réaliser en investissement de 2015 sont en déficit soit 111 930,33 €. L'excédent de fonctionnement de 526 605,36 € est affecté en totalité en investissement pour couvrir une partie du déficit.

Adoption de l'affectation du résultat du budget E.P. tel que présenté à l'unanimité.

Délibération n° 10-2016

M. FAURAT propose au vote de l'assemblée, l'affectation du résultat 2015 du budget A.C. comme suit : les restes à réaliser en investissement de 2015 sont en déficit soit 363 520,53 €. L'excédent de fonctionnement de 850 910,11 € est affecté en totalité en investissement pour permettre le financement d'une partie des opérations programmées en 2016.

Adoption de l'affectation du résultat du budget A.C. tel que présenté à l'unanimité.

Délibération n° 11-2016

M. FAURAT demande l'approbation des Budgets Primitifs 2016 tels que présentés.

Adoption à la majorité des budgets primitifs 2016 comprenant le budget principal A.C., les budgets annexes E.P. et l'A.N.C. tels que présentés avec 1 voix contre – 0 abstention – 17 voix pour.

Délibération n° 12-2016

M. FAURAT remercie M. LEVEQUE pour sa présentation.

III – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour le projet de déconnexion des eaux pluviales de l'Allée des Genêts à Montagny – diapo n° 12

M. FAURAT indique que ce projet est inscrit au BP 2016 Eaux Pluviales, il donne la parole à M. DELEGUE.

Actuellement, une partie des eaux de ruissellement de voirie, dans le secteur de l'allée des Genêts, sont raccordées au réseau d'eaux usées. Le sol est favorable à l'infiltration et les eaux pluviales peuvent être déconnectées du réseau d'assainissement.

L'estimation du coût du projet est de 50 000 € HT.

Il convient de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de sa politique d'aide sur les mesures de déconnexion des eaux de pluie du réseau unitaire par infiltration. Le montant maximal de la subvention pouvant être attendu est de 50 %.

M. FAURAT ajoute que cette politique d'aide sur les mesures de déconnexion des eaux de pluie de l'Agence de l'Eau est très récente. Cette solution pourra être envisagée sur d'autres sites à condition que la nature du sol soit favorable à l'infiltration. Cette solution est moins onéreuse que des travaux de création de réseaux d'eaux pluviales.

M. FAURAT propose d'approuver le dossier de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour les travaux de déconnexion des eaux pluviales de l'allée des Genêts à Montagny.

Approbation à l'unanimité du dossier de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour les travaux de déconnexion des eaux pluviales de l'allée des Genêts à Montagny.

Délibération n° 13-2016

IV – Questions diverses

M. MONOD demande comment s'est passée la réunion du 18 mars avec la DREAL.

M. FAURAT répond qu'elle n'a pas pu avoir lieu car un des principaux participants ne pouvait s'y rendre pour des raisons indépendantes de sa volonté. Cette réunion est reportée au 5 avril prochain.

M. OLAGNIER demande si le syndicat a eu du nouveau suite à la dernière réunion avec M. GUILLOTEAU à propos des subventions supprimées par le Département pour opérations de réhabilitations groupées d'ANC.

M. FAURAT répond qu'il n'y a rien de nouveau, ce sont les services du Département qui doivent prendre contact avec le SYSEG.

M. OLAGNIER indique qu'il a rencontré M. PFEFFER, mais que ce dernier ne sait pas sous quelle forme verser la subvention.

M. FAURAT ajoute que le budget du Département n'est pas encore voté, et que l'on ne sait pas si une somme sera affectée pour palier à la subvention. Le SYSEG fera partir dès demain un courrier à tous les particuliers inscrits à l'opération de réhabilitations groupées afin de connaître leur intention de continuer ou non.

M. DOMENGET indique que seuls, 3 dossiers sont recevables pour toucher la subvention car ils avaient été déposés avant le vote de la Loi NOTRe qui a supprimé la clause de compétence générale du Département et de ce fait la subvention. Si le syndicat apprenait qu'une aide du Département serait toutefois allouée, il repousserait la date butoir de réalisation des travaux qui était fixée au 31 octobre 2016.

M. FAURAT déplore toujours cette suppression de subvention, car les élus s'étaient beaucoup investis pour la réalisation de cette opération de réhabilitations groupées.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, M. FAURAT lève la séance et remercie les participants.

Le Président,
Gérard FAURAT

